

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Ecole de l'École Supérieure du Professorat et de l'Education
Séance du 23 septembre 2015

Seize membres du Conseil sur trente étaient présents ou représentés, 5 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :

M. Didier PERRAULT
Mme Claude VALTAT
M. Philippe VELTEN (procuration à Mme Claude VALTAT)

Membre désigné par M. le Recteur de l'Académie de Dijon :

M. Jean-Paul DELAHAYE

Membres désignés par M. le Président de l'université de Bourgogne :

Mme Lucie CORBIN
M. Jean-François GIRET
Mme Anne GIROLLET (procuration à Mme Catherine ORSINI-SAILLET)
Mme Catherine ORSINI-SAILLET

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Mme Dominique BOURGEON-RENAULT

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Mme Nathalie CHARVY (procuration à Mme Nadine WARGNIER)
M. Jake MURDOCH (procuration à M. Jean-François GIRET)

Collège C : Autres enseignants et formateurs
Mme Nadine WARGNIER

Collège D : Autres enseignants relevant de l'Education Nationale
Mme Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN (procuration à Mme Séverine DELEPIERRE)
Mme Séverine DELEPIERRE

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Eric PREDINE

Invités :

Mme Sophie AUDIDIÈRE
Mme Claire CACHIA
Mme Françoise DE GUILLEBON
M. Jean-Denis DETRAIT
Mme Marie-Geneviève GERRER
Mme Elsa LANG-RIPERT

M. Julien MARLOT
M. Philippe PIERRON

Ordre du jour :

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2015
- 2- Compte-rendu du COSP du 16 septembre 2015
- 3- Réflexion sur les orientations stratégiques de l'ESPE
- 4- Modification de l'article 21 du règlement intérieur
- 5- Budget rectificatif n°3
- 6- Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, Monsieur le Président du Conseil d'école ouvre la séance à 13h45 en souhaitant la bienvenue aux responsables de sites, désormais invités permanents du Conseil d'école suite au vote favorable des membres du Conseil d'école le 1^{er} septembre 2015.

Monsieur Le Recteur demande à excuser de son absence suite à une réunion au rectorat de Besançon.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2015.

Madame Nadine WARGNIER souhaite apporter quelques modifications au procès-verbal rédigé suite à la séance du 1^{er} septembre :

- Page 3, Madame Nadine WARGNIER souhaite que soit ajouté « Madame Nadine WARGNIER s'étonne que l'on puisse cumuler deux positions, celle de personnalité désignée au Conseil d'École par le Président de l'Université et celle d'ajointe à la direction du département MEEF ».
- Page 6, Madame Nadine WARGNIER souhaite que soit précisé au sujet de la majeure : « il y a une petite erreur dans la majeure sur 4h qui n'avaient pas été injectées au bon endroit. Elles s'ajoutent désormais aux 12h de la majeure, ce qui fait un total de 16h »
- Page 12, concernant les TICE, Madame Nadine WARGNIER souhaite qu'il soit précisé « quant aux TICE elles n'ont pas augmentées et restent à 4h pour le S2 ».
- Page 12, Madame Nadine WARGNIER souhaite que soit ajouté concernant les étudiants du DU MEEF A « ce n'est donc pas un approfondissement mais cela pourrait presque être considéré comme un redoublement ».

Monsieur le Président du Conseil d'école souhaite qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et souligne le travail fait par Madame Lucie CORBIN.

Madame Nadine WARGNIER précise qu'elle ne remet en aucun cas en doute le travail accompli mais estime que dans le contexte actuel, où il est difficile pour l'ESPE de faire entendre sa voix et ses besoins, il n'est pas aisé d'entendre qu'un membre de l'ESPE porte la voix de la présidence en ce Conseil d'école, alors que les personnels de l'ESPE ont déjà peu de voix au Conseil.

Après prise en compte de ces remarques, Monsieur le Président du Conseil d'école soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre.

16 votants au moment du vote

0 (zéro) voix contre

16 (seize) voix pour

- Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre est adopté à l'unanimité des membres du Conseil d'école présents ou représentés.

2) Compte-rendu de la séance du COSP du 16 Septembre 2015

Monsieur le Président du Conseil d'école donne la parole à Madame Marie-Geneviève GERRER.

Madame Marie-Geneviève GERRER explique que le premier point a été de rapporter les discussions du Conseil d'école aux membres du COSP concernant les fiches filières, car avec les vacances, il n'avait pas été possible d'organiser une séance de COSP en présentiel, l'échange et le vote des fiches filières avaient été faits uniquement par mail.

Il a été ensuite discuté le fait d'attribuer un point bonus aux étudiants qui partent faire leur stage à l'étranger. Cette demande était portée par Monsieur Arnaud DEMONFAUCON, pour « récompenser » les étudiants de M1 et M2 MEEF qui partent à l'étranger faire un stage sur leur temps de vacances, en attribuant 1 point de moyenne supplémentaire, (à partir de 10 de moyenne) ce qui pouvait leur permettre d'acquérir éventuellement une mention. Les membres du COSP ont voté contre cette demande, estimant à la majorité des membres présents ou représentés qu'il y avait un mélange entre les notes accordées à la suite d'un travail universitaire et ce stage à l'étranger. Madame Marie-Geneviève GERRER explique qu'elle travaille sur ce point avec Monsieur Arnaud DEMONFAUCON, et que ce travail orienterait plutôt vers une UE transversale propre à ce master : les étudiants auront une note, des points ECTS viendront s'ajouter aux 60 crédits ECTS et ce stage sera inscrit dans l'annexe descriptive à leur diplôme.

Monsieur le Président du Conseil d'école souhaite qu'il soit possible dans les futures maquettes de reconnaître et de valoriser l'engagement des étudiants dans les activités associatives à caractère éducatives (une préconisation de son dernier rapport « grande pauvreté et réussite scolaire »).

Madame Marie-Geneviève GERRER souscrit aux propos de Monsieur le Président du Conseil d'école et rappelle qu'il existe déjà une UE culture avec cette vocation. Il faudra pour l'offre de formation globale 2017/2022 une réflexion sur ces UE transversales qui pourront être spécifiques à l'ESPE.

Madame Claude VALTAT rappelle que cela a déjà été évoqué avec la « Pédagogie par l'action citoyenne » qui regroupait toutes les expériences qui viennent enrichir les futurs enseignants, pas forcément les actions à l'étranger.

Madame Nadine WARGNIER souhaite également que l'on puisse reconnaître l'investissement des membres des ASC étudiantes.

- Offre de Formation 2017/2022

La discussion du COSP a permis de dégager deux éléments :

- Concernant l'évaluation des masters, le questionnaire utilisé sera celui déjà mis au point par le CIPE pour l'évaluation des masters de l'université. Le CIPE étant submergé, il est difficile de créer rapidement un questionnaire spécifique à l'ESPE. Il y aura la possibilité d'effectuer quelques modifications sur le questionnaire mais celles-ci devront rester à la marge. Le questionnaire sera à destination des étudiants, des enseignants et du rectorat.
- Il est prévu de monter un groupe de travail au niveau du COSP pour réfléchir à la nouvelle offre de formation et à ce que l'on veut faire dans les nouvelles maquettes.

Monsieur le Président du Conseil d'école rappelle qu'il est évident qu'il y ait une contribution des services académiques pour l'évaluation des enseignements, un regard complémentaire qui vient s'articuler avec le regard de l'ESPE et des stagiaires.

Madame Marie- Geneviève GERRER précise que le groupe de travail sera constitué de tous les acteurs de la formation, rectorat compris.

4

3) Réflexion sur les orientations stratégiques de l'ESPE

Monsieur le Président du Conseil d'école donne la parole à Madame Marie- Geneviève GERRER.

Madame Marie-Geneviève GERRER indique que les directrices adjointes et elle-même ont réfléchi aux orientations et aux thèmes particulièrement essentiels qu'il faudra aborder cette année.

Concernant l'offre de formation et la préparation du nouveau contrat : les nouvelles maquettes doivent être remontées au mois de mars, d'où pour les MEEF la réflexion lancée au sein du COSP et pour Diderot une discussion largement engagée. Liée à cette refonte des maquettes, l'évaluation des masters MEEF devrait être lancée rapidement.

Monsieur le Président du Conseil d'école souhaite que les membres du Conseil d'école trouvent un moyen d'avoir un retour sur la session 2015 du concours : cela viendra nourrir la discussion et éclairer les points à aborder et à améliorer. Il faut faire se rencontrer le plus rapidement possible les différents partenaires pour avoir des échanges constructifs.

Monsieur Philippe PIERRON souscrit à ces propos et explique qu'il a déjà à plusieurs reprises exprimé son souhait de cette rencontre. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle que plusieurs courriers avaient été envoyés au rectorat, qu'elle en avait d'ailleurs parlé lors du précédent Conseil d'école, mais qu'il n'y a pas eu de retour.

Madame Catherine ORSINI-SAILLET demande si les futures maquettes seront également le fruit d'un dialogue avec les UFR comme l'étaient celles de 2012. Madame Marie-Geneviève GERRER répond qu'il est évident que ces maquettes ne peuvent être qu'élaborées conjointement entre l'ESPE et les UFR. Madame Marie-Geneviève GERRER rappelle que des problèmes de finances vont se présenter au vu des chiffres annoncés pour les dotations de l'UB.

Concernant la réflexion autour de la préprofessionnalisation : avec la licence EFEC d'une part et les nouvelles maquettes d'autre part, il est essentiel de faire le point sur la préprofessionnalisation et de bien l'adapter aux futurs masters MEEF et aux UFR. Monsieur le Président du Conseil d'école ajoute qu'il faut intégrer les continuums de formation et parler de « post-professionnalisation », licence, master, T1, T2, T3.

Concernant la formation initiale et continue : la 4^{ème} mention PIF (Pratiques, Ingénierie de la Formation) a déjà un an de retard. Il y a une rencontre avec les collègues de Besançon, et MM les Présidents des Conseils d'école de Bourgogne et de Franche-Comté, pour bien identifier cette mention qui se veut commune. Il s'agit d'un master 2 en deux années et la première année aurait 2 UE communes UB/UFC. Le poste MCF EPS non obtenu va mettre l'ESPE en difficulté pour assurer les cours de cette mention, c'est pour cela que la campagne d'emplois 2017 doit être préparée avec un soin tout particulier.

La licence EFEC sera introduite en 2016 à Nevers. Il y aura la même maquette avec quelques aménagements. Madame Marie-Geneviève GERRER souhaite discuter avec les UFR pour que les L1 EFEC Nevers ne rentrent pas tous en L2 EFEC mais aient la possibilité d'intégrer d'autres L2 (par exemple langues, sociologie, lettres...). Pour permettre cela, ils auraient quelques heures de soutien durant le S2 qui leur permettraient de voir les éléments qu'ils leur manqueraient pour bien réussir en L2. Il s'agit d'une réflexion à mener avec les doyens des UFR.

La fiche filière L2 de la licence EFEC doit être travaillée pour transformer éventuellement une part des CM en TD tout en diminuant les heures pour rester dans la même enveloppe financière. C'est un travail qui doit être lancé de manière urgente. Parallèlement, il faut mettre en place le Conseil de Perfectionnement licence EFEC pour faire le bilan de la L1 et de la L3. Cela se ferait avec l'aide du CIPE car l'université a chargé le CIPE de faire l'évaluation de toutes les L3 cette année.

Monsieur le Président du Conseil d'école informe les membres du Conseil d'école que l'engagement a été pris avec les collègues de Besançon de se voir au moins deux fois par an (Présidence et direction) pour échanger et s'enrichir mutuellement des expériences vécues. La prochaine réunion est prévue au printemps 2016.

Concernant la valorisation de l'ESPE : il faut noter le bulletin d'information mis en place sur le site par Monsieur Pascal BOCHATON pour faire circuler l'information. Il manque encore des éléments puisque l'ESPE est en attente de la refonte du site de l'UB qui permettra de mettre les comptes rendus de Conseil d'école et de COSP à disposition de tous les personnels.

Les réunions de Direction Elargie permettent de contacter de manière informelle tous ceux qui ont une responsabilité au sein de l'ESPE. Ce sont des moments d'échanges importants qui permettent de discuter des orientations et des difficultés.

Une remise des diplômes est prévue le samedi 5 décembre en présence de Monsieur Le Recteur. Madame Marie-Geneviève GERRER a contacté les doyens d'UFR et les responsables second degré pour les en informer. Les étudiants du département Diderot sont chargés de l'organisation de cette cérémonie.

En 2015, le département MEEF avait organisé une participation à la course de Nuits-Saint Georges. Des étudiants et des enseignants avaient couru ensemble dans le but de faire une petite « promotion » de l'ESPE. L'idée est de renouveler l'expérience cette année et d'élargir à l'ensemble de l'ESPE. Les étudiants pourraient également prendre en charge l'organisation de cette participation et demander des fonds du FDSIE.

Concernant le Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique(GBCP) : l'ESPE va être responsable particulièrement de son budget. Le budget sera réorganisé en projet et non plus en comptes financiers. Cela oblige à avoir une comptabilité « dynamique ». Il faudra réfléchir à une véritable stratégie financière à partir de l'année prochaine.

Concernant la COMUE : beaucoup de choses ont été faites pour que l'ESPE trouve sa place sur le campus de l'UB vis-à-vis des autres composantes, notamment les UFR. Il faut maintenant établir un véritable partenariat avec l'UFC.

6

Concernant le R-ESPE : il est important que l'ESPE de Bourgogne soit présente et même moteur au sein du R-ESPE. En effet, notre école a une structure originale et unique avec ses différents départements. Madame Elsa LANG RIPERT précise que Madame Lucie CORBIN et elle-même participent à une réunion en présentiel par mois au sein du R-ESPE à Paris, et qu'elles font partie de plusieurs sous-commissions (Recherche, Communication, Formation). Elles participeront également à deux formations au MENESR cette année, sur l'évaluation et le tronc commun.

Monsieur Jean-François GIRET ajoute qu'en termes de valorisation de la recherche au sein de l'ESPE, le laboratoire IREDU participera à la Nuit des chercheurs le 25 septembre 2015 sur le campus sur le thème de la représentation de la réussite à l'école, avec la participation de Madame Cathy PERRET (CIPE) et de Madame Christine GUEGNARD (IREDU). Le séminaire de rentrée de l'IREDU aura par ailleurs lieu le 29 septembre à 13h30 au Pôle AAFE, sur le thème des effets de classes au collège.

Monsieur le Président du Conseil d'école souhaite revenir sur la formation initiale et continue : il demande s'il est possible d'avoir un point (au niveau de l'ESPE et des services académiques) sur l'implication de l'ESPE dans la formation continue des personnels (comment cela se passe, à quelle hauteur, quel type de formation ?...).

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT répond qu'à l'heure actuelle, des recensements sont faits pour cibler les besoins en actions ponctuelles (C2I2E, CLES, B2) et en direction des T1 T2 T3 avec le rectorat. Au niveau de l'ESPE, il y a un plan de formation de formateurs ESPE. Cela concerne les formateurs ESPE, quelques actions sont ouvertes aux PEMF, DEA et

FA. Madame Christiane SALMAIN-NORMAND rappelle que les PEMF ne peuvent pas souvent participer à ces actions car leur participation nécessite de dégager des « moyens » notamment en terme de remplacement si la formation a lieu un mercredi, ce qui n'est pas évident.

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT indique qu'un comité de pilotage mené par Monsieur Thierry HOHL va se créer pour réfléchir aux actions et aux moyens à mettre en œuvre pour un plan de formation large.

Monsieur Didier PERRAULT rappelle que l'année dernière, le groupe de travail sur la formation continue était mené dans le but qu'à terme, la recherche apportée par l'ESPE vienne s'articuler avec la pratique quotidienne des enseignants.

Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que dans le 1^{er} degré, il s'agit souvent d'une demande locale faite auprès du responsable de site, il est difficile de coordonner quelque chose au niveau des 4 départements géographiques. De plus, pendant deux ans, il y a eu une sorte de flottement car l'ancien système de calcul de la formation 1^{er} degré a été abandonné sans qu'un nouveau schéma clair soit défini. Madame Elsa LANG RIPERT a demandé à ce que des heures soient dégagées pour qu'à nouveau les collègues PEMF puissent exister dans la formation continue.

Monsieur Philippe PIERRON explique que des relations fortes sont construites entre les circonscriptions et certains enseignants ; une formation s'est mise en place sans que parfois les sites soient avertis. Se pose alors le problème de calculs d'heures, qui ne reposent pas sur le même mode de calculs, l'un étant construit sur un système de décharge pour les PEMF alors que sur le site les heures doivent être rentrées. Il faut donc qu'il y ait un recadrage pour faciliter le recensement des heures.

7

Monsieur le Président du Conseil d'école ajoute que Monsieur le Recteur est bien conscient des problèmes de différences entre les départements de l'académie et de la nécessité de donner à l'ESPE plus de visibilité sur les besoins et plus de cohérence dans l'organisation.

Concernant la Mission RECHERCHE : Madame Séverine MILLOTTE est invitée à présenter la mission recherche dont elle a la charge aux membres du Conseil d'école.

Au début de l'année universitaire 2014/2015, le budget de la mission recherche était de 35000 € (30000€ de Bonus-Qualité-Recherche + 5000€ de mission Recherche) pour impulser de la recherche en éducation au sein de l'ESPE.

Le premier travail (de septembre à décembre 2014) a été de gérer l'appel à projet BQR, qui se fait par année civile. Le Conseil Scientifique a élaboré des documents les plus clairs possibles aussi bien pour les personnes qui allaient déposer des projets que pour celles qui allaient les expertiser (documents d'appels à projets ainsi que grilles d'évaluations cohérentes, lisibles et explicites).

L'appel à projet BQR a été lancé officiellement le 3 décembre 2014, la date limite de dépôt fixée au 16 janvier 2015. L'expertise des dossiers a été faite entre le 22 janvier et le 12 février, avec pour chaque projet déposé deux rapporteurs. Une première lecture de ces expertises a été faite au Conseil Scientifique du 5 février 2015. Après des demandes de précisions et d'arbitrages, les dossiers ont été présentés au COSP du 12 février. Les porteurs de projets ont été à ce moment avertis de l'avis favorable ou non émis par le COSP. Sur 7 dossiers déposés, 6 ont été

financés, pour un montant total de 26000€, le dossier refusé a été renvoyé au chargé de mission culture pour l'étude d'un éventuel financement. Aujourd'hui, un bilan budgétaire est en cours afin de voir les dépenses réellement effectuées, aussi bien au niveau du BQR que pour la mission Recherche en général (manifestations scientifiques, participation à des colloques...)

Madame Séverine MILLOTTE explique aux membres du Conseil d'Ecole que le 2nd travail de la mission Recherche est de mettre en place une page web complète sur le site ESPE pour les membres de la communauté ESPE, pour y trouver des publications, des ouvrages, des colloques, des manifestations, le projet BQR ainsi qu'une partie financement (ANR, Conseil Régional). L'idée est d'aider à la diffusion scientifique et également de faire une veille scientifique sur tout ce qui pourrait intéresser les membres de l'ESPE. Il s'agit également de mieux faire connaître les thématiques de recherches des enseignants chercheurs, ainsi que les différents laboratoires de recherche, pour que soient favorisées les collaborations en recherche sur l'éducation intra et inter ESPE, via notamment le BQR 2016, dont le calendrier sera mis en place lors du prochain Conseil Scientifique prévu le 15 octobre 2015.

Le 3^{ème} objectif de la mission Recherche est de créer des journées de recherche scientifique. L'idée est de faire une journée d'étude dédiée à l'ESPE de Bourgogne pour développer son identité, et de renforcer les liens entre les différents départements et laboratoires. Le principe serait de faire des conférences plénières, entre autres, et de demander aux personnes qui ont bénéficié de financements BQR de venir présenter leurs recherches. De plus, il est prévu de faire participer les collègues de l'ESPE de Besançon aux expertises de projets BQR et vice versa. Il faut également faire plus de lien entre les différentes missions transversales de l'ESPE, notamment avec la Formation Continue, Culture ainsi que la mission Innovation pédagogique.

8

Madame Séverine MILLOTTE souhaite également pour l'année à venir promouvoir l'implication des enseignants de terrain 1^{er} et 2nd degré dans la recherche. Il faut réfléchir à une manière de pouvoir les impliquer plus dès le début du processus de recherche, des premières interrogations, de la mise en place d'une problématique.

Il faut également réfléchir, dans les nouvelles maquettes, au lien recherche/formation, pour faire évoluer l'initiation à la recherche, ainsi que sur les questions de mémoire (par exemple sur la codirection).

Monsieur le Président du Conseil d'école remercie Madame de Séverine MILLOTTE pour la présentation détaillée de la mission Recherche, et rappelle que la recherche est un point fort des maquettes de l'ESPE de Bourgogne. Monsieur Le Président du Conseil d'école estime que le Ministère n'est pas assez incitateur de recherche.

Madame Sophie AUDIDIÈRE rappelle qu'il existe un Master Recherche à l'ESPE, au département Sciences de l'éducation. Elle ne voit pas d'articulation entre la mission transversale, les étudiants du master Recherche et l'IREDU. Il faut attirer l'attention sur le fait que le département Sciences de l'éducation fait à la fois de la recherche sur le fondamental et de l'initiation à la recherche. De plus, elle rappelle que Madame Bertille THEUREL, documentaliste de l'IREDU, fait également de la veille scientifique.

Madame Christiane SALMAIN NORMAND explique qu'elle a elle-même été impliquée dans deux des projets BQR, en accueillant notamment les enquêtes au sein de son école. Elle

regrette qu'il n'y ait pas de retour. Il y a un manque de reconnaissance des personnels de terrain, qui ne sont pas suffisamment impliqués.

Madame Sophie AUDIDIÈRE rappelle que la moitié de son cours en master consiste à expliquer aux étudiants M1 ET M2 qu'il faut absolument associer les membres de terrain à la recherche fondamentale.

Madame Elsa LANG RIPERT souhaite revenir sur la convention UB/Rectorat et rappelle qu'il avait été posé la question dans cette convention de comment rendre possible l'engagement dans la recherche des FA et des PEMF.

Monsieur Jean-François GIRET informe les membres du Conseil d'École que l'IREDU a remporté un appel d'offre du Ministère sur une recherche sur le statut social et la représentation du métier d'enseignant. Cette recherche prévue sur 2,3 ans sera menée par Madame Géraldine FARGES.

Monsieur Philippe PIERRON souligne qu'il a été fait le choix d'un master « professionnel » à l'ESPE de Bourgogne ; dans le cadre du rapprochement avec l'ESPE de Franche-Comté, il faudra peut-être repenser ces mémoires, qui sont plutôt axés recherche à Besançon. Par ailleurs Monsieur Philippe PIERRON rappelle que l'IREDU, dont les recherches sont très fécondes, a la possibilité de venir présenter ses résultats de recherche sur le site d'Auxerre, qui reçoit régulièrement des conférenciers en recherche sur l'éducation.

9

Monsieur Éric PREDINE explique qu'il y a eu de longs débats pour définir le contenu des mémoires à l'ESPE de Besançon. Il a été décidé de mettre de la rigueur scientifique dans ce mémoire pour justifier le niveau master, tout en gardant des problématiques professionnelles.

Monsieur le Président du Conseil d'école demande comment pourraient être valorisés les meilleurs mémoires qui pourraient parfois aider à enrichir la réflexion collective.

Madame Nadine WARGNIER explique que ce travail de valorisation existait déjà et que les meilleurs mémoires étaient diffusés sur l'ancien site de l'IUFM. Cela soulevait par ailleurs plusieurs questions, de gestion et de consultation, mais aussi de copie. Madame Nadine WARGNIER pense que la recherche n'est finalement pas très étendue car le temps est en réalité limité (il y a eu l'année dernière un mois de moins pour préparer le mémoire) et donc au final le mémoire apparaît plutôt pauvre en recherches. Ce qui vaut en prima est l'expérience.

Monsieur Éric PREDINE pense qu'il s'agit plutôt d'un problème de représentation des étudiants sur ce qu'est la recherche. Il faut donc travailler sur cette représentation qui les fait « fuir ». Les étudiants choisissent leur thème de recherche au S2 du M1 et dès lors qu'ils réfléchissent à ce thème, cela leur permet de travailler le concours (oral et écrit) ainsi que le mémoire en lui-même. Il s'agit de faire comprendre aux étudiants que la recherche est un outil au service d'un meilleur master, d'une meilleure compréhension du métier d'enseignant, d'une meilleure entrée sur le terrain et au final d'une meilleure réussite des élèves.

Monsieur Philippe PIERRON rappelle qu'à l'ESPE de Bourgogne, c'est vraiment l'expérience de terrain qui va être le point de départ de la recherche. Avec les stages filés, il faut partir d'une

situation concrète rencontrée en stage (par exemple une altercation avec des parents d'élèves), et construire son travail de recherche autour de cette situation.

Madame Nadine WARGNIER demande qui prend en charge les mémoires à l'ESPE de Besançon. Monsieur Éric PREDINE répond que tous les enseignants encadrent les mémoires. Si vraiment un étudiant manifeste le souhait de continuer après le master sur la recherche, alors il sera en priorité encadré par un enseignant-chercheur. Les enseignants qui ne font pas de recherches sont au début accompagnés par un enseignant chercheur pour comprendre la tâche d'encadrement d'un mémoire. Il y a par ailleurs obligation d'avoir un enseignant chercheur parmi les membres du jury.

Monsieur Philippe PIERRON souligne que les sites n'ont pas forcément les capacités d'encadrer des mémoires de recherches (il n'y a par exemple qu'un seul enseignant-chercheur sur le site d'Auxerre). Par ailleurs certains enseignants n'ont jamais eu à rédiger eux-mêmes de mémoires, ce qui complique le travail d'encadrement.

Madame Claude VALTAT pense que tous les outils pédagogiques liés au travail de recherche sont intéressants pour la pratique professionnelle de tous les professeurs stagiaires, y compris pour ceux qui ne se destinent pas à la recherche. En effet, cela leur permet d'acquérir le réflexe d'aller chercher dans des écrits, des ouvrages qui existent, des réponses à des problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain.

Monsieur Éric PREDINE pense que cela colle à l'esprit de la réforme ; c'est bien parce qu'on dispense une formation universitaire par alternance que la recherche à toute sa place.

10

Monsieur le Président du Conseil d'école dit qu'il est surpris qu'on puisse encadrer un mémoire de recherche sans en avoir soi-même rédigé. Madame Marie-Geneviève GERRER répond qu'il s'agit d'un réel problème avec les UFR qu'il faut rediscuter. Certaines UFR acceptent que des enseignants-chercheurs rattachés à leurs composantes encadrent des mémoires d'étudiants à l'ESPE.

Madame Nadine WARGNIER déplore le fait que les séminaires ne soient pas assez présents dans les maquettes, car ils font également partie de la recherche (seulement 12h en M2 1^{er} degré).

Monsieur Didier PERRAULT rappelle qu'il faudra être vigilant également sur l'encadrement de l'UE 5 dans la maquette d'enseignant physique-chimie/PLP.

Monsieur le Président du Conseil d'école clôt la discussion sur ce point en soulignant l'ouverture des perspectives que celle-ci vient apporter sur les futures offres de formations.

Madame Nadine WARGNIER estime qu'il s'agit plutôt d'un Conseil d'école MEEF que d'un Conseil d'école de l'ESPE. Elle souhaite que les objectifs des autres départements soient plus abordés en Conseil d'école ; Madame Dominique BOURGEON RENAULT souscrit à ces propos et souhaite que soient discutées les maquettes qui sont en cours d'élaboration concernant le département Diderot. Monsieur le Président du Conseil d'école indique qu'il lui paraît évident d'aborder tous les départements et que chaque département a bien sûr sa place au sein du Conseil d'école et peut faire part des difficultés qu'il rencontre. Par ailleurs, lors de la discussion sur la refonte du tronc commun, chaque département aura bien évidemment sa place dans les échanges.

4) Modification de l'article 21 du règlement intérieur.

Lors de la séance du Conseil d'école du 1^{er} septembre 2015, les membres du Conseil avaient proposé d'intégrer les responsables de sites en tant qu'invités permanents au COSP. Cette proposition a été soumise aux membres du COSP le 16 septembre 2015 qui l'ont approuvée à l'unanimité. Monsieur Jean-Denis DETRAIT explique qu'il faut maintenant que le Conseil d'Ecole vote la modification de l'article 21 du règlement intérieur de l'ESPE, tout comme il a fallu modifier l'article 6 pour l'intégration des responsables de sites en tant que membres invités permanents au Conseil d'école.

Monsieur le Président du Conseil d'école soumet au vote.

15 votants au moment du vote
0 (zéro) voix contre
15 (quinze) voix pour

- La modification de l'article 21 du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5) Budget Rectificatif N°3

11

Monsieur Jean-Denis DETRAIT présente le BR3 envoyé en amont aux membres du Conseil d'école.

De nouvelles recettes sont à intégrer à hauteur de 51936€, pour un budget global d'1 461 444€.

Il y a une recette en négatif au niveau de la taxe d'apprentissage : à l'élaboration du budget, une ouverture de recettes à hauteur de 8000€ avait été prévue, mais la collecte de la taxe d'apprentissage a été moins élevée que celle espérée. Cela donne une diminution à hauteur de 6014€ au niveau des recettes. L'essentiel de la taxe d'apprentissage est collectée par le département Diderot.

Un produit exceptionnel à hauteur de 573€ est à enregistrer et correspond à la vente d'un véhicule de service sorti d'inventaire l'année dernière de l'ESPE et vendu aux enchères par France Domaine.

Ces recettes ont été reportées sur la partie ouverture de crédits/ dépenses et ventilées de la façon suivante :

- Changements de masses, dont un en particulier : 20000€ ont été déplacés de la ligne « déplacements services centraux MEEF » vers la ligne « heures complémentaires/heures enseignants/ vacances » en charges de personnels. Cela s'explique par le fait qu'en 2013/2014, le master Eco/ Gestion (ancien master Sciences de gestion) était porté par l'UFR Sciences de Gestion. Tous les intervenants étaient ESPE donc il y avait à ce titre une facture inter-UB d'un montant de plus de 37000€. Ce

master est aujourd'hui porté par l'ESPE, il n'y a donc plus lieu de facturer ces heures, d'où un « manque à gagner » d'environ 37000€.

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT demande où apparaissent les recettes du SEFCA dans le budget. Monsieur Jean-Denis DETRAIT répond que ces sommes ont été ventilées lors du BR n°2 du 29 juin 2015. Madame Dominique BOURGEON-RENAULT demande si la démarche est toujours la même, c'est-à-dire que les montants sont toujours versés en plusieurs fois. Monsieur Jean-Denis DETRAIT précise qu'il est attentif à ces versements et que l'intégralité des montants dus par le SEFCA ont été bien perçus par l'ESPE.

Monsieur Jean-Denis DETRAIT indique que les documents du budget ont été réactualisés au niveau des missions de scolarités, transversales et cours inter-sites pour faire apparaître le différentiel entre prévisionnel et réalisé. On peut ainsi noter que la cohérence entre les montants et la lisibilité des documents est accrue.

Madame Nadine WARGNIER souligne que pour le cas de Dijon, le site doit engager plus de 5000€ pour les cours inter-sites, ce qui montre bien que le site de Dijon est en carence de formateurs. Par ailleurs, Madame Nadine WARGNIER demande si les 20000€ déplacés sur la ligne « heures complémentaires » vont servir à financer uniquement le master Sciences de Gestion. Monsieur Jean-Denis DETRAIT répond que ce master ne génère pas d'heures complémentaires et que ces 20000€ vont servir à financer des heures faites sur l'ensemble de l'ESPE.

12

Madame Marie-Geneviève GERRER précise que les virements heures complémentaires inter-UB sont supprimés depuis juin 2015. Jusqu'alors, lorsqu'un enseignant allait faire des heures dans une autre composante, celle-ci devait payer les heures faites à la composante d'origine, ce qui générait des transferts alors qu'il s'agissait de fonds « UB ». Le système a été complètement revu, il faudra être vigilant et voir dans quelles mesures l'ESPE ne sera pas pénalisée par ce système. Cela représentait environ 150000€. Le système de dotation n'a jamais été clairement expliqué par l'UB, la dotation est jusqu'à présent seulement reconduite d'année en année, sans tenir vraiment compte du nombre d'étudiants dans la composante, sauf s'il y a création de groupes TD supplémentaires suite à une augmentation significatives des étudiants.

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT et Madame Nadine WARGNIER souhaitent que dans les documents apparaissent les dotations de chaque département. Monsieur Jean-Denis DETRAIT répond qu'il s'agit d'une dotation ESPE globale qui est répartie ensuite lors de l'élaboration du budget avec l'équipe de direction de l'ESPE.

Madame Nadine WARGNIER demande si, concernant le CIPE, les dotations sont suffisantes au vu de la charge de travail d'évaluation du département. Madame Claire CACHIA répond que les vacations du CIPE ne donnent lieu à aucune charge d'heures complémentaires et que l'enveloppe allouée est toujours respectée. Concernant les vacations pour l'évaluation des licences à la demande de l'Université, les fonds Plan Réussite Licence s'ajoutent et viennent agrandir le budget du département.

Madame Marie-Geneviève GERRER rappelle l'intérêt de la GBCP qui amènera une véritable politique budgétaire à l'ESPE.

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT pense que l'on va de plus en plus vers une transparence de l'information, et pense que les directrices adjointes peuvent présenter un budget prévisionnel pour chaque département faisant apparaître les besoins du département, en fonctions des projets.

Monsieur le Président du Conseil d'école rappelle que les moyens des IUFM ont été largement utilisés, voire « pillés » par les universités avant 2012 et qu'il faut donc souvent tout reconstruire depuis la création des ESPE.

Madame Nadine WARGNIER regrette ce « pillage » ; les personnels ont vécu cet épisode comme du mépris de la part des institutions. Beaucoup de choses avaient été posées, qui ne demandaient qu'à être améliorées. Or, aujourd'hui, les institutions ont tendance à vouloir retourner à ce fonctionnement qui a été beaucoup critiqué.

Monsieur Jean-François GIRET rappelle que l'IREDU reçoit une part du budget de l'ESPE, mais une grosse partie du budget est apportée par des conventions et contrats de recherche, qui financent notamment l'essentiel des contrats de vacations. Il espère que ce fonctionnement particulier de laboratoire sera rapidement approprié par le service financier de l'ESPE afin de faciliter la gestion du budget du laboratoire.

Monsieur le Président du Conseil d'école soumet au vote le BR n°3.

15 votants au moment du vote

0 (zéro) voix contre

15 (quinze) voix pour

- Le Budget Rectificatif n°3 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'école présents ou représentés.

6) Questions diverses.

Monsieur Julien MARLOT intervient au nom de Monsieur le Recteur qui souhaite faire part aux membres du Conseil d'école de ses inquiétudes quant à la mise en place des DU de préparation au CAPES d'anglais et d'espagnol, approuvée lundi 21 septembre en Conseil d'Administration de l'Université. Ces DU sont destinés aux titulaires de master MEEF qui ont échoué au concours et qui souhaite le préparer à nouveau. Ils sont portés par l'UFR Langues et Communication alors qu'ils auraient dû être portés par l'ESPE. Leurs conditions de mise en œuvre donnent des raisons d'avoir des craintes quant à la qualité de la formation.

Madame Elsa LANG RIPERT répond que les ESPE n'ont pas vocation à porter de DU de préparation au concours, que le Ministère l'a rappelé à plusieurs reprises.

Madame Catherine ORSINI-SAILLET ajoute que ces DU « prépa CAPES anglais/espagnol » ont été créés car les ESPE ne pouvant plus organiser de DU préparation concours, il ne semblait pas envisageable de laisser ces étudiants titulaires d'un master MEEF sans possibilité de préparer le concours. Le DU apporte une formation complémentaire sur le disciplinaire.

Monsieur le Président du Conseil d'école précise qu'après discussion avec Monsieur le Président de l'Université et Monsieur le Recteur, il semble que l'agrément pour ces DU ne soit que provisoire (pour un an), ce qui laisse du temps pour réfléchir à la question ; en effet le recrutement de futurs enseignants ne repose pas que sur du disciplinaire. Si on veut que les étudiants qui ont déjà le master aient une chance de réussir le concours, il faut aussi les conduire à réfléchir à la question de la didactique et de la pédagogie. Et cela, c'est bien le rôle de l'ESPE.

Madame Marie-Geneviève GERRER rappelle qu'il a été décidé de confier ces DU à l'UFR Langues car il s'agit d'un souhait du Ministère de ne pas offrir de formation supplémentaire au sein des ESPE aux étudiants qui n'ont pas réussi le concours au bout du M2 MEEF. Madame Elsa LANG RIPERT précise que dans tous les cas, ces étudiants auront une formation à l'ESPE puisqu'en cas de réussite au concours, ils intégreront le DU MEEF A et bénéficieront donc en alternance en T1 de l'apport didactique nécessaire.

Madame Nadine WARGNIER pense qu'il faut délimiter clairement les conditions d'inscriptions dans ce DU préparation CAPES.

Monsieur le Président du Conseil d'école dit qu'il entend la remarque de Monsieur le Recteur et fera en sorte d'avoir des précisions sur ce point de la part du Ministère.

Monsieur Éric PREDINE attire l'attention sur le fait qu'au bout de 2-3 années de fonctionnement de l'IUFM dans le cadre de la mastérisation, en Franche-Comté, il y avait au final plus d'étudiants inscrits en DU qu'en MEEF ce qui posait des problèmes pour trouver des enseignants qui assurent les enseignements en MEEF.

14

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Président du Conseil d'école remercie les membres de leur participation et lève la séance à 16h30.

La prochaine séance est fixée au vendredi 13 novembre 2015 à 10h.

Le Président Du Conseil d'école de l'ESPE,

Jean-Paul DELAHAYE